

**Commission de Suivi de Site (CSS)  
Dépôts Pétroliers de la Côte d'Azur (DPCA)  
commune de Puget-sur-Argens  
réunion du 14 décembre 2021  
- Compte-Rendu -**

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS SUIVANT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 6 OCTOBRE 2020

*COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »*

<b>DE WISPELAERE Eric</b>	SOUS-PRÉFET DE DRAGUIGNAN	Présent
<b>LABORDE Jean-Pierre</b>	DRÉAL PACA - UD 83	Présent
	ARS - DT83	Représenté
	DDTM 83	Représenté
<b>PAIRAULT Vincent</b>	SDIS 83	Présent
	DIRECCTE	

*COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »*

*Titulaires*

<b>MOISSIN Jean-François</b>	MAIRIE DE PUGET S/ ARGENS	Présent
<b>PELLEGRINO Serge</b>	MAIRIE DE PUGET S/ ARGENS	Présent

*Suppléants*

<b>ORSO Jean-Louis</b>	MAIRIE DE PUGET S/ ARGENS	
<b>ANILLO Mireille</b>	MAIRIE DE PUGET S/ ARGENS	

*COLLÈGE « EXPLOITANTS »*

*Titulaire*

<b>MADI Souffou</b>	DPCA, CHEF DE DÉPÔT	Présent
---------------------	---------------------	---------

*Suppléant*

<b>PERSIN Marie-Pierre</b>	DPCA	
----------------------------	------	--

*COLLÈGE « SALARIÉS »*

*Titulaire*

<b>TELMON Thomas</b>	DPCA	
----------------------	------	--

*Suppléant*

<b>LOUISE Kilian</b>	DPCA	
----------------------	------	--

*COLLÈGE « RIVERAINS OU ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »*

*Titulaires*

<b>PEUVRIER Daniel</b>	AVSANE	Présent
<b>DANCETTE Robert</b>	FVPPMA	Présent

*Suppléant*

<b>GUILLOIN Patrick</b>	AVSANE	
<b>DANCETTE Chantal</b>	FVPPMA	

**AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS**

*SECRÉTAIRE CSS*

<b>TREGLIA Mélanie</b>	CYPRES	Présente
------------------------	--------	----------

*COLLÈGE « EXPLOITANTS »*

<b>COURTIER GUILLEMETTE</b>	DPCA	Présente
-----------------------------	------	----------

## QUORUM

Quorum : 6 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : deux-tiers des présents ou représentés

### NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE ÉTAT (1 VOIX/ MEMBRE) :	3 PRÉSENTS - 2 POUVOIRS / 6 MEMBRES	5 VOIX
COLLÈGE COLLECTIVITÉS (3 VOIX/ MEMBRE) :	2 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 2 MEMBRES	6 VOIX
COLLÈGE EXPLOITANT (6 VOIX/ MEMBRE) :	1 PRÉSENT - 0 POUVOIR / 1 MEMBRES	6 VOIX
COLLÈGE SALARIÉS (6 VOIX/ MEMBRE) :	0 PRÉSENT - 0 POUVOIR / 1 MEMBRES	0 VOIX
COLLÈGE RIVERAINS (3 VOIX/ MEMBRE) :	2 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 2 MEMBRES	6 VOIX

**TOTAL : 8 PRÉSENTS - 2 REPRÉSENTÉS = 10 MEMBRES (SOIT 23 VOIX) SUR 12 MEMBRES (30 VOIX).**

LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DÉLIBÉRER VALABLEMENT.

La réunion débute à 16h00.

L'accueil et l'introduction sont fait par Monsieur le Sous-Préfet.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 14 DÉCEMBRE 2020

Un vote est demandé par le Sous-Préfet pour l'adoption du compte-rendu de la réunion de la CSS du 14 décembre 2020 ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

### Résolution :

La Commission adopte le compte-rendu la réunion de la CSS du 14 décembre 2020.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

## BILANS ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ DPCA FRANCE DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION - FAITS MARQUANTS

M. Madi présente un diaporama (en annexe).

Quelques explications :

**Diapo 3 :** BE = Base ethanolable ; le JET est un carburant destiné principalement à l'aviation.

Nous recevons tous nos grands produits via le pipe SPMR

Le site fonctionne sur deux plages horaires différentes en fonction de la saison (été ou hivers).

**Diapo 4 :** Dans les équipes il existe plusieurs habilitations nécessaires à la réalisation de l'ensemble des tâches du site, en moyenne les salariés de l'équipe sont habilités pour réaliser 92% de l'ensemble tâches.

**Diapo 5 :** C'est le bureau Veritas qui est chargé de faire les relevés d'amiante sur notre site.

Concernant les niveaux de bruits nous avons équipé les salariés de capteurs. Nous les avons également équipés de capteurs de benzène.

**Diapo 6 :** La mise en demeure a été prononcée suite à l'inspection portant sur la thématique incendie car le local incendie était trop fragile.

**Diapo 7 :** Le Jet, qui est destiné à l'aviation, est un produit particulier qui nécessite un manuel spécifique, il ne peut pas être traité via le même procédé que les autres produits. A partir de ce manuel, une liste des tâches à réaliser par le personnel est éditée chaque jour.

**Diapo 8 :** Le personnel de DPCA n'est pas en mesure d'assurer la maintenance de tout le site. Pour assurer cette maintenance nous faisons donc appel à des prestataires et suivons leurs actions via l'outil de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO).

**Diapo 9 :** Nous avons augmenté les capacités de stockage afin de pouvoir produire plus, en particulier du E85.

Le bac M est un bac de gasoil, il reçoit du produit pour ensuite pouvoir alimenter d'autres bacs (c'est ce que l'on appelle un bac nourrisse), dorénavant il alimente également le bac de chargement.

Concernant la sureté, tout a été amélioré. Nous avons des badges, un système de vidéosurveillance et un gardien surveille le site en heures non-ouvrées.

Le passage du racleur n'a montré ni faiblesse ni corrosion sur les installations.

Il y a de nouvelles exigences sur le JET et donc une mise à jour des standards. Nous avons donc des consignes supplémentaires sur ce produit.

**Diapo 10 :** Nous avons renforcé notre local POI suite à la mise en demeure de juillet 2020. Les travaux sont à présent terminés et la nouvelle salle POI sera inaugurée l'année prochaine.

**Diapo 11 :** Nous avons remarqué que les vannes des bacs à égouttures étaient parfois laissées ouvertes. Le port de lunettes n'est pas toujours respecté.

**Diapo 12 :** Le POI a été mis à jour en 2020. Cependant le déplacement du local POI et le fait que nous ayons une cuve supplémentaire donnera lieu à une nouvelle mise à jour en 2022.

**Diapo 13 :** Concernant l'incident de déchargement il s'agit d'une erreur du chauffeur qui s'est trompé dans la programmation et a mis trop de produit.

**Diapo 15 :** Tous les ans une revue de direction est faite au niveau du siège.

**Diapo 16 :** La norme ISO 26 000 concerne la responsabilité sociétale.

*Monsieur Moissin : Le contrôle de l'amiante est-il annuel ?*

*Madame Courtier : Dans un premier temps un état des lieux de l'ensemble de l'installation est fait et ensuite un suivi est fait tous les ans pour les zones endommagées.*

*Monsieur Moissin : Je pensais que le contrôle se faisait uniquement en prévision d'interventions.*

*Madame Courtier : Cela dépend de où elle se trouve : si elle est exposée nous l'enlevons immédiatement, sinon nous procédons à un suivi annuel.*

*Monsieur Moissin : Si j'ai bien compris il y a actuellement deux systèmes de gestion d'exploitation, un pour l'aviation et un deuxième qui est celui qui est utilisé depuis le début ?*

*Monsieur Madi : Oui les deux coexistent, nous avons bien deux référentiels d'exploitation.*

## **BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES**

Explications de M. Laborde :

### **Bilan des inspections de l'année 2020**

En 2020 il y a eu deux inspections qui ont été présentées dans le diaporama de l'exploitant. Concernant le POI, l'année 2020 a été une année de mise à niveau. Sur ce point la DREAL est satisfaite. Nous notons une amélioration générale et une volonté du site de se mettre en conformité.

### **Bilan des inspections de l'année 2021**

Une inspection va avoir lieu demain. Son objet sera la vérification des travaux qui ont été faits dans le cadre du renforcement de la salle POI et les suites de l'arrêté complémentaire qui a été pris suite au projet éthanol.

Nous avons procédé à l'étude de la mise à jour du porter à connaissance (PAC) et avons examiné l'ensemble des modifications apportées au dépôt depuis la dernière enquête publique. Nous en avons conclu que l'ensemble des modifications apportées au site sur cette période post dernière enquête publique, ne sont pas de nature à être considérées comme substantielles, nécessitant le dépôt d'un dossier de demande d'une nouvelle autorisation environnementale.

L'inspection de demain est la seule inspection qui aura lieu cette année car notre unité départementale fonctionne en mode dégradé avec 2 postes d'inspecteur vacants sur un total de 9, nous devons donc prioriser les inspections. DPCA n'ayant pas fait l'objet de plaintes ou d'incident significatif, le site n'était pas prioritaire lors de l'établissement du plan annuel d'inspections.

Une instruction sur l'étude de danger doit être remise l'année prochaine à la DREAL.

En conclusion la DREAL est satisfaite de l'exploitation du site DPCA et des améliorations qui ont été faites sur le site.

J'en profite également pour vous informer que les rapports d'inspections seront dorénavant publiés sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Sous-préfet : Qu'en est-il de la qualité de l'air ?

Monsieur Laborde : Concernant la qualité de l'air, nous avons abordé la question l'année dernière et j'avais déclaré que si les COV n'étaient pas détectés sur le site alors il y avait peu de chance qu'ils soient présents à l'extérieur. J'avais dit ça dans un contexte d'absence de campagnes de mesures. Les mesures doivent être faites par une structure comme AtmoSud qui peut faire des relevés réguliers permettant de déterminer si les éventuels COV détectés hors du site viennent du site ou de l'agglomération.

Cela nécessite de faire des mesures à la fois sur le site et à la fois sur l'agglomération ce qui est compliqué à mettre en œuvre.

Monsieur le Sous-préfet : Je pense qu'il n'est pas nécessaire de réaliser de telles mesures. Ce qui a été vu lors de la commission environnementale de l'aéroport de la môle c'est qu'il n'y avait pas plus de pollution émise par l'aéroport que par l'agglomération.

Monsieur Laborde : Si nous venions à constater qu'il y avait plus de personnes malades autour du site qu'ailleurs alors il serait utile d'effectuer des mesures.

Monsieur Moissin : Je n'ai pas entendu la moindre question sur le risque sanitaire dû à la pollution du site. Il n'y a jamais eu de remontées de la population à ce sujet.

Madame Courtier : Nous rejoignons le discours de Monsieur Laborde, s'il y avait un doute de la part de la population il faudrait rappeler que l'inspection des installations classées a le pouvoir de venir voir nos installations et la façon dont nous nous conformons aux normes, par exemple avec les écrans flottants qui limitent le ciel gazeux.

Monsieur Madi : Nous avons un point qui collecte toute la vapeur qui pourrait venir des camions, nous avons également des capteurs de gaz partout sur le site.

Madame Courtier : Concernant le suivi du benzène sur les salariés, nous sommes bien en dessous des seuils.

Monsieur Moissin : Pour information nous avons rencontré deux gens du voyage qui ont acquis un terrain adjacent au dépôt, ils sont déterminés à passer outre la réglementation, nous sommes actuellement en tension avec eux.

Monsieur Madi : Effectivement des voisins se sont plain d'installations non conformes à proximité du site.

Monsieur le Sous-préfet : Il est nécessaire de prévenir la préfecture à ce sujet et prendre un arrêté interruptif des travaux.

Monsieur Pellegrino : La gendarmerie est intervenue, une clôture a déjà été construite par ces personnes.

Monsieur le Sous-préfet : Il faudrait m'envoyer le suivi de la procédure afin que je puisse en parler au procureur.

*Cette occupation non conforme du terrain induit un risque d'incendie et de piquage des dépôts et pose également problème au niveau des pipe qui peuvent potentiellement passer sous ces terrains.*

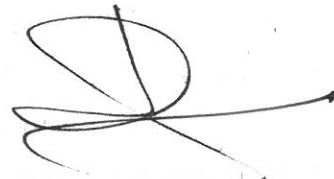
*Monsieur Laborde : Il faudrait que l'exploitant fasse des rondes à l'extérieur du site de temps en temps pour voir ce qu'il se passe à l'extérieur de sa clôture.*

*Monsieur Madi : Il m'arrive le week-end de faire un tour du site pour voir ce qu'il s'y passe.*

*Monsieur Pellegrino : La police municipale passe tous les jours, nous avons une bonne vision du site et sommes conscient qu'une surveillance extérieure est nécessaire.*

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 16h55.

Le Président de la CSS



**Eric de WISPELAERE**  
Sous-Préfet de Draguignan